## DEPARTEMENT DE LA MARNE

## ARRONDISSEMENT DE CHALONS EN CHAMPAGNE

# CHAMPAGNE

CANTON DE

**CHALONS - 3** 

# COMMUNE DE CHEPY

# Date de convocation:

27 mars 2018

Nombre de

Conseillers: 10

Présents

: 7 : 1

Pouvoir Votants

8

N° 1380/2018

# <u>Objet</u> :

Affectation du résultat

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU 10 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

### Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés Messieurs: GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à Mme MENISSIER Martine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

En application de l'article de a loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (tome ll, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 10 avril 2018, le compte administratif 2017, qui présente :

un excédent de fonctionnement d'un montant de : 191 343.55€
un déficit d'investissement d'un montant de : 116 332.67€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

: 69 687.48 €

- un solde d'exécution positif de

un solde de restes à réaliser de : 1 474.03 €

entrainant un besoin net de financement de 114 858.27 €

**Décide sur proposition de Monsieur le Maire** d'affecter au budget de l'exercice 2018 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 114 858.27€.

- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de : 7 6485.21€

Extrait certifié conforme, Fait à Chepy, le 13 avril 2018.

Le Maire,

J.ROUSSINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180410-1380-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018